



Conseil européen

Bruxelles, le 31 juillet 2023

CM 3940/23

LIMITE

CO EUR  
INF  
API  
PROCED

## COMMUNICATION

### **PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: Mr Fernando FLORINDO  
council.transparency@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.6196

---

Objet: Accès du public aux documents - Demande confirmative n° 24/c/01/23  
– Lancement d'une procédure écrite

---

À la suite de la proposition du président du Conseil européen, faite conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil européen, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

1. recourir à la procédure écrite;

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Tous les membres du Conseil européen devraient marquer leur accord sur le recours à la procédure écrite pour que celle-ci soit valide.

2. adopter la réponse du Conseil européen à la demande confirmative 24/c/01/23, dont le texte figure dans le document 12/23;  
Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".
3. rendre publics les résultats des votes ainsi que toute déclaration éventuelle faite dans le cadre de cette procédure.

**Les réponses doivent être adressées au secrétariat général du Conseil par courriel ([council.transparency@consilium.europa.eu](mailto:council.transparency@consilium.europa.eu)) au plus tard le 4 août 2023 à 13h00, à l'attention de M. Fernando Florindo COMM.2.C, Services d'information / Transparence.**